

S M P · P S L

*Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg*

Prise de position

Audition sur la stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques (StAR)

Nom / entreprise / organisation : Producteurs Suisses de Lait
Abrév. de l'entreprise / organisation : PSL
Rue / n°: Weststrasse 10
NPA / lieu : 3000 Berne 6
Nom de la personne à contacter : Thomas Reinhard
Courriel de la personne à contacter : Thomas.Reinhard@swissmilk.ch
Numéro de tél. de la pers. à contacter : 031 359 54 82
Date : 13 mars 2015

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de remplir uniquement les parties grisées du formulaire.
2. Utilisez une nouvelle ligne pour chaque prise de position ou chaque chapitre du rapport.
3. Vous voudrez bien déposer **une seule prises de position** par canton ou par institution, sous une forme synthétique.
4. Nous vous prions d'envoyer votre prise de position **au format Word par courriel** d'ici le 15 mars 2015 à l'adresse suivante : star@bag.admin.ch et dm@bag.admin.ch
5. M^{me} Karin Wäfler, responsable du projet StAR (tél. 058 463 87 06 / star@bag.admin.ch) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions de votre participation.

Remarques d'ordre général sur le projet de stratégie nationale contre la résistance aux antibiotiques

Madame, Monsieur,

Nous avons pu participer à l'élaboration de cette stratégie. Nous considérons que l'approche globale intégrant le secteur humain et le secteur animal (détention d'animaux de compagnie y comprise), ainsi que l'aspect environnemental est importante. La problématique a été bien décrite et le projet a suscité de nombreux comptes rendus dans les médias. Il s'agit maintenant de définir pour tous les domaines des actions susceptibles de conduire au but recherché. Il y aura lieu, ce faisant, de tenir

compte des conflits d'objectifs potentiels. Les mesures sont à mettre en œuvre dans les secteurs où on peut en attendre la plus grande efficacité et non seulement là où on table sur la moindre résistance des personnes concernées.

Il y a également lieu d'évaluer les risques d'antibiorésistance et d'en déduire des mesures dans des secteurs qui n'ont pas été abordés jusqu'ici, tels que l'importation de viande et de produits d'origine animale pour la production desquels l'utilisation de tous les stimulateurs de performance antimicrobiens ne peut être exclue, l'utilisation des antibiotiques pour le traitement de surface des denrées alimentaires, la circulation des personnes dans les cabinets médicaux et les hôpitaux, ainsi que le trafic voyageurs. La protection des exploitations de détention d'animaux de rente contre l'introduction en Suisse de résistances est un aspect très important et trop peu abordé par la stratégie.

Il faut aussi fournir à la population des informations sur l'utilisation et la manipulation des antibiotiques, ainsi que sur les risques et l'hygiène lors des voyages dans des zones à risques.

La FPSL rejette catégoriquement les mesures de transformation des contributions au bien-être des animaux en contributions pour la santé animale, comme il en a été question dans la communication.

Les méthodes alternatives de traitement en médecine vétérinaire suscitent un vif intérêt. Une augmentation des activités de recherche à ce propos est nécessaire et il y a lieu de mettre en évidence les mesures possibles durant les études et la formation continue.

La banque de données sur les antibiotiques doit permettre de combler des lacunes dans la collecte des données du secteur vétérinaire. Mais des instruments analogues sont indispensables dans les domaines de la médecine humaine et des animaux de compagnie.

Pour autant que nous n'en fassions pas mention contraire dans la prise de position détaillée ci-après, nous approuvons les orientations et explications du rapport. La FPSL se réserve toutefois la possibilité de prendre une nouvelle fois position ultérieurement lorsque les mesures concrètes seront en discussion.

Prise de position et commentaires concernant les différents chapitres.

Vous voudrez bien inscrire dans la liste ci-après votre avis / appréciation, vos propositions d'amélioration, les points restés en suspens / questions ou les corrections proposées de manière distincte pour chaque chapitre ou mesure.

Il convient d'utiliser une nouvelle ligne pour chaque chapitre du rapport ou chaque avis / remarque. Si vous souhaitez ajouter de nouvelles lignes, cliquez sur « Revision / Protéger le document » ou « Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document.

Chapitre	avis / proposition d'amélioration / question, point en suspens / correction
1	Outre le terme « antibiotique », la législation utilise également l'expression « substances à activité antibiotique ». En vertu de l'ordonnance sur les additifs, le lysozyme ou la natamycine sont autorisés pour le traitement des surfaces dans la production de denrées alimentaires. L'utilisation de telles substances dans la fabrication de denrées alimentaires devrait également être étudiée du point de vue de la problématique de l'antibiorésistance. Des mesures sont éventuellement aussi nécessaires pour les produits d'importation.
3	Domaines d'action et mesures Il manque le secteur de la transformation des denrées alimentaires. Des mesures sont peut-être également nécessaires en ce qui concerne la circulation des personnes et des marchandises (cf. l'article intitulé « Multiresistente Bakterien im Feriengepäck », NZZ du 29 janvier 2015). L'estimation des coûts de la mise en place de la StAR doit être réalisée le plus rapidement possible et discutée avec les protagonistes concernés.
3.1.1	Surveillance globale La surveillance de la consommation d'antibiotiques, de leur prescription et de leur remise doit servir dans tous les domaines concernés à décrire la situation existante et à en déduire et justifier des mesures. La création d'une banque de données sur la consommation des antibiotiques dans le domaine vétérinaire, via une modification de la loi sur les produits thérapeutiques, ne doit pas avoir pour conséquence que des mesures de réduction de l'antibiorésistance soient prises uniquement dans le domaine vétérinaire parce que la médecine humaine ne dispose toujours pas d'une base de données suffisante. Il en va de même pour le domaine des animaux domestiques, de loisir et de compagnie et pour le domaine de la transformation des denrées alimentaires. Le projet de banque de données sur la consommation d'antibiotiques dans le domaine vétérinaire doit par ailleurs garantir la protection des données et empêcher l'utilisation abusive de ces dernières.
3.1.2	Laboratoires de référence Un réseau performant de laboratoires de référence est considéré comme la condition nécessaire à la mise en œuvre de la StAR.
3.1.3	Analyses standardisées et ciblées Les analyses standardisées et ciblées de la situation en matière d'antibiorésistance sont également une condition nécessaire à la mise en œuvre de la StAR.
3.2.1	Infections nosocomiales (contractées dans les hôpitaux) Les cliniques et les cabinets vétérinaires doivent combattre ces infections avec détermination et prendre les mesures de prévention nécessaires.
3.2.2	Analyses de laboratoire proches de la pratique Pour des raisons de protection des animaux, le traitement des animaux de rente souffrant de pathologies aiguës doit être effectué sans retard, mais les moyens

Chapitre	avis / proposition d'amélioration / question, point en suspens / correction
	de diagnostic actuels ne sont en règle générale pas disponibles ou les résultats pas disponibles à temps pour une utilisation ciblée des antibiotiques. Il y a donc lieu de développer des tests rapides précis et avantageux.
3.2.3	<p>Promotion de la vaccination</p> <p>La vaccination recèle un grand potentiel d'amélioration de la santé animale et, par conséquent, de réduction de la consommation d'antibiotiques. Il y a donc lieu d'améliorer l'acceptation de la vaccination dans la population. L'utilisation des vaccins comme instrument de prévention dans l'élevage doit être encouragée par des incitations. Il faut donc créer les bases légales à cet effet et améliorer la disponibilité des vaccins par l'autorisation de nouveaux vaccins, la reconnaissance des autorisations étrangères et, là où cela s'avère justifié, par la levée des interdictions existantes.</p>
3.2.4	<p>Promotion de processus d'exploitation optimisés dans les élevages</p> <p>L'optimisation des processus d'exploitation dans l'élevage est une tâche permanente. Les élevages optimisent en effet leurs processus en fonction des priorités définies par la société ou le législateur. Ces quatre dernières décennies, ce sont la protection des animaux et le bien-être animal qui ont été prioritaires. La FPSL rejette catégoriquement la conversion des contributions au bien-être des animaux en contributions pour la santé animale. La promotion de la santé animale demande d'autres mesures.</p>
3.2.5	<p>Amélioration de la santé animale</p> <p>Les programmes sanitaires clairement focalisés sur une maladie ou un nombre limité de maladies sont bien acceptés et, à quelques exceptions près, bien appliqués (p. ex. éradication de la BVD).</p> <p>Un suivi permanent et individualisé du troupeau ne s'est jusqu'ici imposé que dans les cas d'assainissement, quand le chef d'exploitation y voyait un rapport utilité/succès prometteur. Souvent, pour des raisons de coûts, le suivi des troupeaux a été abandonné une fois la situation rentrée dans l'ordre.</p> <p>Des services sanitaires spécifiques aux espèces peuvent être appropriés. Mais ils doivent être proches de la pratique de l'élevage et bénéficier du soutien des éleveurs.</p> <p>Il existe un fort besoin de méthodes de traitement alternatives dans le domaine vétérinaire. Un renforcement de la recherche dans ce domaine est nécessaire et il y a lieu de présenter les mesures possibles durant les études et la formation continue.</p>
3.2.6	<p>Conseils aux éleveurs</p> <p>Ce champ d'action ne doit pas être limité aux seuls éleveurs. La FPSL partage la constatation suivante de la page 33 du rapport d'audition : « A l'heure actuelle, toutefois, les vétérinaires ne disposent souvent ni du temps ni de la formation pour assurer un suivi compétent des troupeaux. » Dans les cas nécessitant un assainissement, il faut tendre vers un type de gestion de cas en réseau, réunissant tous les protagonistes qui conseillent et soutiennent l'éleveur (cf. remarque point 3.3.4).</p> <p>Lors de l'engagement du personnel des services spécialisés, il y a lieu de tenir compte également des compétences en matière de méthodes de traitement alternatives.</p>

3.2.7	Installations de recherche et de production Ces installations doivent appliquer les mesures nécessaires d'hygiène et de sécurité biologique.
3.3.1	Directives sur la prescription Une différenciation plus prononcée des classes d'antibiotiques et des recommandations thérapeutiques appropriées pourrait s'avérer judicieuse.
3.3.2	Restriction de l'utilisation d'antibiotiques Les exigences relatives à la prescription et à la remise d'antibiotiques pour les animaux de rente sont réglées depuis 2005 dans l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV). Les conditions sont aujourd'hui déjà nettement plus restrictives que dans la médecine humaine. Le recul des volumes d'antibiotiques écoulés par les grossistes constaté ces dernières années peut être attribué à l'efficacité de l'OMédV et à la prise de conscience croissante par rapport à l'antibiorésistance. Toutefois, comme la situation en matière de résistance ne s'est pas améliorée durant cette période, de nouveaux efforts sont nécessaires pour parvenir au but. Les éleveurs peuvent certes fournir leur contribution, mais les autres consommateurs d'antibiotiques (médecine humaine et médecine des animaux de compagnie) ont aussi le devoir de les utiliser avec précaution. Dans le domaine de la médecine humaine, notamment, il faut prévoir et mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer l'observance des prescriptions (compliance) d'antibiotiques. Avant que des restrictions concrètes ne soient prévues et que de nouvelles règles ne soient édictées, la FPSL demande de pouvoir prendre position à leur sujet.
3.3.4	Recours aux antibiotiques supérieur à la moyenne Pour l'agriculture, l'aide et le soutien aux éleveurs avec un modèle d'incitation constituent des mesures prioritaires. Une mise en œuvre à l'aide de sanctions serait considérée comme contreproductive. Avant que des restrictions concrètes ne soient prévues et que de nouvelles règles ne soient édictées, la FPSL demande de pouvoir prendre position à leur sujet.
3.4.1	Prévention de l'introduction et de la diffusion de la résistance aux antibiotiques Cette approche est judicieuse. Les mesures prévues doivent être analysées en termes d'efficacité.
3.4.4	Installations d'épuration des eaux usées Ces efforts sont très importants. Des eaux usées très fortement chargées en résidus, comme celles des hôpitaux, sont prioritaires et doivent être assainies à la source.
3.5.1	Plateforme interdisciplinaire Les ateliers et séances de préparation des documents StAR destinés à l'audition ont montré l'énorme besoin de recherche à tous les échelons et dans tous les domaines. Ces lacunes dans la connaissance doivent être comblées grâce à des activités de recherche appropriées. Seuls des résultats confirmés pourront servir de base à la prise de mesures appropriées et à l'affectation efficace des ressources disponibles.
3.5.2	Création de bases relatives à l'introduction, à la persistance et à l'activité des antibiotiques dans les engrais de ferme, les sols et les eaux En raison des très grandes lacunes dans la connaissance et de l'absence de solutions de rechange, cette mesure n'est pas prioritaire pour l'agriculture.

3.5.3	<p>Méthodes de diagnostic</p> <p>Comme évoqué plus haut, il manque des tests immédiats pour l'établissement d'un diagnostic rapide et indépendant de l'emplacement. Pour des raisons de protection des animaux, il faut également réagir sans retard lorsqu'un animal souffre d'une inflammation aiguë. L'établissement d'un diagnostic doit être plus rapide, plus précis et moins onéreux pour que l'animal puisse être rapidement traité avec le bon médicament. Il faudrait combler ces lacunes en fonction des possibilités.</p>
3.5.4	<p>Circulation des personnes et des marchandises</p> <p>Si ces problèmes ne peuvent pas être résolus dans le cadre de la concertation internationale, il faudra exiger la documentation et les certificats nécessaires pour l'importation d'animaux et de produits animaux.</p> <p>Les voyages et, en partie, le trafic des marchandises, sont des facteurs de propagation de l'antibiorésistance. Il faut donc prendre des mesures spécifiques pour les voyageurs à destination de zones à risques. Une revendication importante est la protection des élevages suisses d'animaux de rente.</p>
3.6.1	<p>Organe de coordination multisectoriel</p> <p>L'agriculture doit être représentée de manière appropriée dans l'organe de coordination multisectoriel.</p>
3.6.2	<p>Commission d'experts consultative</p> <p>L'agriculture doit être représentée de manière appropriée dans la commission d'experts consultative. Il est nécessaire de délimiter clairement les tâches de l'organe de coordination multisectoriel et celles de la commission d'experts.</p>
3.6.3	<p>Renforcement de l'implication des protagonistes</p> <p>Dans ce chapitre du rapport, il manque la médecine humaine.</p> <p>La réorganisation des services sanitaires animaux est sur les rails.</p>
3.7.1	<p>Information du grand public</p> <p>Il manque ici un train de mesures complet pour informer le grand public de la nécessité d'améliorer l'observance des prescriptions d'antibiotiques (compliance).</p> <p>La FPSL approuve les autres mesures jusqu'à la déclaration de la fin de la page 50 liée aux « animaux à haut rendement ». Comme des analyses statistiques l'ont mis en évidence, il existe de très fortes dispersions s'agissant du mode de production, du niveau de productivité et de la santé des animaux, si bien qu'il est souvent difficile d'établir des liens de causalité clairs. L'information du grand public doit empêcher ou corriger les fausses informations et les clichés.</p>
3.7.3	<p>Formations de base, postgrade et continue</p> <p>La FPSL considère que les formations de base, postgrade et continue de tous les protagonistes constituent une mesure très importante. La FPSL est par contre plutôt sceptique à l'égard de l'obligation pour les agriculteurs stockant des médicaments pour animaux dans leur exploitation de suivre une formation continue. Aujourd'hui déjà, la remise à titre de stocks de médicaments pour animaux soumis à prescription ne peut se faire que si le prescripteur ou le remettant donnent à l'éleveur une posologie écrite. Dans l'agriculture, l'observation des prescriptions est très bonne et les erreurs d'administration d'un médicament très rares. L'effet d'une telle obligation serait donc plutôt faible.</p>

3.8.1	<p>Mécanismes du marché et systèmes d'incitation</p> <p>La FPSL soutient les efforts visant à ce que la rétribution des vétérinaires soit assurée par les tarifs des visites et des conseils et non pas par la marge sur la vente des médicaments vétérinaires.</p> <p>La législation actuelle sur la protection des animaux obligeant les engraisseurs de veaux à distribuer à ces derniers des fourrages grossiers et à leur laisser libre accès à l'eau potable, ce problème ne devrait plus être significatif.</p> <p>S'agissant de la charge en germes et du nombre de cellules somatiques, la qualité du lait est meilleure en Suisse que dans de nombreux autres pays dont l'économie laitière est importante. C'est un facteur de réussite de l'économie laitière suisse qu'il s'agit de préserver. Les producteurs de lait utilisent les antibiotiques avec retenue, parce qu'ils coûtent cher et parce que le lait ne peut plus être livré durant quelques jours après leur administration.</p>
4.2	<p>Bases légales et adaptations</p> <p>Imposer des restrictions à l'agriculture suisse sans appliquer les mêmes règles aux importations de produits alimentaires serait une mesure unilatérale et inacceptable. Avant que de nouvelles prescriptions ne soient édictées, la FPSL demande à pouvoir prendre position à leur sujet. La FPSL rejette par ailleurs catégoriquement tout établissement d'un lien entre les mesures de la stratégie de lutte contre l'antibiorésistance et les paiements directs.</p>
4.3	<p>Ressources et financement</p> <p>Même s'il est fait mention que les effets sur les besoins en termes de ressources et l'évaluation des conséquences sur l'économie nationale font l'objet d'une étude externe réalisée pendant l'audition, le rapport note à titre préventif qu'« il convient d'augmenter l'engagement financier des organisations privées dans l'intérêt d'une mise en œuvre la plus efficace possible de la stratégie ». Or, c'est à la Confédération de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.</p>

La présente prise de position a été adoptée le 11 mars 2015 par le comité central de la FPSL.

Nous espérons vivement que ces remarques seront prises en considération et vous remercions encore une fois pour la possibilité qui nous a été donnée de nous prononcer sur le présent projet.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Producteurs Suisses de Lait PSL

Hanspeter Kern
Président

Kurt Nüesch
Directeur